

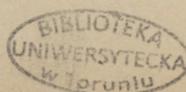
BUREAU D'INFORMATIONS POLONAISES
23, rue Taitbout - Paris 9°

TEXTE INTEGRAL

de la

RESOLUTION DU 8° PLENUM
DU COMITE CENTRAL
DU PARTI OUVRIER POLONAIS UNIFIE
RELATIVE AUX TACHES POLITIQUES ET ECONOMIQUES PRESENTES DU PARTI

-- 23 OCTOBRE 1956 --



PARIS, le 9 Novembre 1956

RESOLUTION DU 8ème PLENUM
DU COMITE CENTRAL DU PARTI OUVRIER POLONAIS UNIFIE
RELATIVE AUX TACHES POLITIQUES ET ECONOMIQUES PRESENTES DU PARTI

----- ° -----

Le Comité Central du Parti Ouvrier Polonais Unifié approuvant la ligne politique définie dans le discours du Camarade Gomulka a adopté la résolution suivante.

I

Le Comité Central constate que la tâche décisive de l'heure en vue d'assurer la progression ultérieure de la Pologne vers le socialisme consiste à renforcer le rôle dirigeant de notre Parti en tant que force politique d'avant-garde et idéologique de la classe ouvrière, du peuple polonais et de l'Etat populaire.

Ce n'est qu'en mettant en pratique la juste ligne dressée par le 7ème Plénum du Comité Central qui doit amener une amélioration systématique des conditions de vie des travailleurs des villes et des campagnes et une démocratisation profonde et socialiste, que le Parti s'acquittera de son rôle dirigeant.

L'obstacle principal dans la mise en pratique conséquente des justes résolutions du 7ème Plénum résidait dans l'absence d'unité de pensée et de logique au sein du Bureau Politique du Comité Central dans la solution des problèmes concrets du processus de la démocratisation socialiste de la vie du Parti et du pays. Dans ces conditions, l'activité du Comité Central se trouvait paralysée dans de nombreux cas, ce qui a affaibli le rôle dirigeant du Parti par rapport à l'activité politique des masses rapidement croissante.

Le Parti doit se placer à la tête de la classe ouvrière et de toutes les forces socialistes d'avant-garde du pays pour surmonter les vestiges, les erreurs et les déviations de la période écoulée et afin de mener à bien ce processus, sans égard aux difficultés et hésitations passagères inévitables, et en dépit des manœuvres des forces réactionnaires.

C'est avec logique que le Parti doit vaincre, dans ses propres rangs, le conservatisme et la pusillanimité, la crainte devant le nouveau, les doctrines surannées et le schématisme, les tentatives de recul et

de retour aux vieilles méthodes de direction et de gouvernement, surchargées à la fois par des déviations staliniennes et par celles qui nous sont propres.

C'est à cette condition seulement que nous vaincrons l'atmosphère de désorientation et le sentiment de défiance, que nous mobiliserons et resserrerons les rangs du Parti. C'est à cette condition seulement que nous donnerons une juste orientation aux recherches de ceux qui se trompent parfois mais qui sont sincèrement dévoués à la cause du socialisme.

C'est à cette condition seulement que nous surmonterons les fausses tendances de libéralisme bourgeois, qui se manifestent parmi des éléments hésitants et, en particulier, dans certains milieux intellectuels.

C'est à cette condition seulement que nous isolerons et désarmerons les forces réactionnaires qui raniment leur activité, qui s'efforcent d'aggraver la lutte des classes, qui s'évertuent à exploiter la démocratisation de la vie politique du pays contre le socialisme, c'est-à-dire contre la démocratie, et à enfoncer un coin entre la Pologne et l'Union Soviétique.

Dans sa lutte contre les forces conservatrices, contre les tentatives de recul, de freinage du développement de la démocratie à l'intérieur du Parti et d'étouffement de la critique, de violation de la légalité, contre les tentatives de retour à la défense de la bureaucratie, du " dignitarisme ", contre les écarts entre la parole et les actes, le Parti regroupera et conduira toutes les forces vives du socialisme.

Le Parti doit se placer à la tête du mouvement des travailleurs d'avant-garde, mouvement qui vise à améliorer les méthodes d'exploitation et à accroître la participation directe de la classe ouvrière à la gestion des entreprises socialistes et à la direction du pays.

Le Parti doit se placer à la tête des aspirations des paysans tendant au développement de l'autonomie, au renforcement de la démocratie et des compétences des conseils populaires, au relèvement de la production agricole.

Le Parti doit se placer à la tête du mouvement intellectuel socialiste plus animé que jamais parmi l'intelligenzia.

Le Parti viendra en aide à l'Union de la Jeunesse Polonaise et aux jeunes dans leurs ardentes aspirations à participer largement à la vie politique du pays, dans leurs recherches idéologiques et de méthodes d'organisation, qui contribueront à rattacher plus fortement la jeunesse d'avant-garde au Parti et à renforcer son influence sur toute la jeune génération.

Dans sa lutte pour la démocratisation socialiste, le Parti renforcera sa collaboration avec les partis alliés : le Parti Paysan Unifié et le Parti Démocrate, renforçant par cela même le noyau politique du Front National.

Le Parti n'acceptera pas que ses décisions soient traitées
2) superficiellement et d'une manière formelle, et il ne tolérera à des postes responsables des camarades qui se dérobent devant leur réalisation active et conséquente.

Le Parti doit garantir les conditions indispensables et jusqu'à présent non-respectées, de démocratie à l'intérieur du Parti, il doit garantir le caractère public de la vie du Parti ; il doit avant tout informer constamment les membres du Parti de l'attitude des organes dirigeants envers les problèmes de la politique du Parti, répondre aux postulats et aux problèmes soulevés par les membres du Parti, il doit garantir la présentation systématique des rapports des instances devant les membres du Parti qui les ont élues.

Le Parti veillera particulièrement à assurer dans toutes ses organisations, du sommet à la base, les conditions de la libre élection des instances du Parti, conformément aux principes des statuts du Parti, il veillera à assurer la libre présentation et étude des candidatures aux instances du Parti ainsi que le caractère secret de ces élections, non seulement aux comités du Parti mais de celles des organes exécutifs et des secrétaires, comme de celles du Bureau Politique et du secrétariat du Comité Central.

Dans le but d'assurer un choix judicieux des membres de l'appareil du Parti et d'accroître leurs responsabilités devant les instances du Parti il convient d'introduire le principe du choix des membres responsables de l'appareil du Parti pendant les réunions plénières de ces instances. Conformément aux décisions du 7ème Plénum, le Parti doit hâter ses travaux en vue de simplifier la structure ; de transformer le style de travail de l'appareil du Parti et d'assurer une répartition et utilisation telles des cadres qu'elles renforcent les organisations de base dans les entreprises et institutions, et plus particulièrement dans les grandes usines.

L'unité et la cohésion des rangs du Parti constituent la base de la force du Parti, elles sont la condition de son activité efficace. La liberté de discussion et d'échange d'opinions entre les membres du Parti au sujet de la politique du Parti doivent s'accompagner d'une discipline ferme et rigoureuse dans la réalisation des tâches du Parti, dès l'instant où une décision est prise. Le Parti n'acceptera pas que soit affaiblie la discipline du Parti et que l'on se dérobe à l'exécution de ses décisions et de ses tâches.

L'unité dans l'activité du Parti est seulement possible lorsque sont assurées les conditions de l'unité idéologique des communistes, conformément aux principes du marxisme-Léninisme créateur. Nous devons

renforcer l'unité dans l'activité du Parti par une révision idéologique hardie des erreurs et des déviations de la période écoulée, par une critique de principe à partir des positions léninistes, à partir des positions de principe d'organisation du Parti, des conceptions incompatibles avec la ligne du Parti.

L'unité idéologique du Parti et la cohésion de ses rangs n'excluent pas la possibilité d'existence de divergences de points de vue parmi les membres du Parti à l'égard des décisions des instances du Parti. Le Parti adopte la position léniniste qui considère que dans le cadre du programme du Parti des divergences d'opinion parmi les membres du Parti sont admises et inévitables, dans les différents problèmes touchant l'activité quotidienne du Parti. Les membres du Parti qui ont des opinions différentes peuvent les conserver, les présenter à l'organisation dont ils relèvent ou à l'instance supérieure du Parti, mais ils ne peuvent contre la position du Parti en appeler à une opinion extérieure à lui. Dans leur activité pratique, ils doivent strictement réaliser les décisions du Parti.

Le Parti considère que les instances du Parti ne peuvent, à l'aide de moyens disciplinaires, obliger ces membres à renoncer à leurs points de vue. Par contre, il ne peut y avoir de place au sein du Parti, pour des personnes dont les opinions sont contraires aux principes du programme du Parti ou dont l'activité pratique est dirigée contre ces principes.

Le Parti condamne les conceptions et les méthodes qui introduisent dans les rangs du Parti des lignes artificielles de division suivant la nationalité d'origine, ainsi que des signes de discrimination à l'égard de groupes ethniques quels qu'ils soient, en raison de leurs origines et qui favorisent le réveil de l'antisémitisme et de toutes les tendances nationalistes étrangères à l'idéologie du Parti et démoralisant ses cadres. La politique du choix des cadres du Parti doit être guidée par des considérations essentielles telles que : les qualifications politiques et professionnelles des camarades, leurs opinions, leur maturité idéologique, leur moralité, leurs liens avec les masses et leur dévouement dans la lutte pour la cause de la classe ouvrière, pour la cause du peuple laborieux.

Le Parti combat toutes les tentatives d'opposition entre la classe ouvrière et les intellectuels, il combat la sous-estimation du rôle d'avant-garde de la classe ouvrière, de même que la sous-estimation de la signification du rôle des intellectuels dans l'édification d'un nouveau système, dans le développement de l'économie et de la culture nationales. Les hésitations qui se manifestent chez certains intellectuels ne peuvent être prises comme un prétexte pour discréditer le mouvement progressiste parmi les intellectuels unis de plus en plus fortement à la classe ouvrière.

Dans la période actuelle de renaissance des principes léninistes dans le mouvement ouvrier, d'animation profonde de la pensée révolutionnaire et d'intensification de la lutte contre les excroissances et les déviations dans la théorie et la pratique, il est nécessaire de concentrer les forces du Parti sur le front idéologique, dans le but d'élaborer la position du Parti au sujet des problèmes idéologiques présents, de diriger le mouvement intellectuel du pays et d'opposer une action aux symptômes de désorientation ainsi qu'à l'idéologie ennemie.

3) Le Parti estime que le principe de ^{la} responsabilité des militants du Parti de l'Etat pour l'accomplissement des devoirs et l'exercice des fonctions qui leur sont confiés, doit être pleinement rétabli en tant qu'un des principes fondamentaux du démocratisme socialiste. Ce principe, bien que reconnu formellement, a été en pratique violé dans la période écoulée. Les personnes qui se sont compromises dans l'exercice de leurs activités soit par leur incapacité soit par des fautes graves et qui ne sont pas capables de les réparer, ne peuvent rester à des postes responsables.

Confirmant avec force cette position, le Parti s'oppose à toute action discréditant ^{de} l'opinion sociale, les militants honnêtes et dévoués à la cause du socialisme et qui constituent la majeure partie de l'appareil du Parti et de l'Etat, pour cette seule raison qu'ils ont commis des fautes dans telle ou telle période en accomplissant de bonne foi les tâches qui leur avaient été confiées, qu'ils n'ont pas su s'opposer à une politique aujourd'hui reconnue, à juste titre, comme erronée et chargée de déviations.

Le Parti combattra résolument les symptômes de suffisance et s'opposera à ce que les militants de l'Etat et du Parti soient isolés des masses.

4) Le Parti salue les diverses initiatives des travailleurs visant à une participation effective et directe des masses laborieuses à la gestion des entreprises socialistes.

Les expériences des derniers mois et, en particulier, la fructueuse initiative des travailleurs, prouvent que les résolutions de la VIIème session plénière relatives à ce sujet et visant à étendre la démocratie ouvrière dans les établissements de travail uniquement au moyen de l'extension des pouvoirs des comités d'entreprises, sont insuffisantes et ne répondent plus aux aspirations de la partie la plus active de la classe ouvrière. Il faut établir un comité autonome ouvrier, en tant qu'organe de l'ensemble du personnel, en vue de sa participation à la gestion de l'entreprise et qui doit, en commun avec le directeur et dans le cadre des pouvoirs dont jouit l'entreprise, résoudre les problèmes fondamentaux de l'économie, tels que la détermination et l'appréciation de la réalisation du plan de production de l'entreprise, l'agrandissement de l'établissement, le progrès technique, l'organisation du travail et de la production, la question des normes et des salaires, des primes, la répartition du fonds de l'entreprise, etc.

Le comité autonome ouvrier doit être guidé, dans sa coopération à la gestion de l'établissement de travail, par la pensée fondamentale suivante : produire davantage, à meilleur marché et mieux. Tel est le chemin qui conduit au relèvement du niveau de vie de la classe ouvrière et de toute la nation.

Le statut du comité autonome ouvrier doit garantir tant les intérêts de l'entreprise et de son personnel, que les intérêts de toute l'économie nationale, ainsi que la juste liaison de la planification centrale avec l'autonomie très poussée des entreprises.

Le comité autonome ouvrier doit avoir le droit de participer directement à la nomination et à la révocation du directeur de l'établissement. La création du système de gestion autonome ne viole en rien le principe de la direction unique effective dans l'entreprise, dans le cadre des directives du plan et des décisions correspondantes de la gestion autonome. Les larges pouvoirs de la gestion autonome ne doivent pas causer l'affaiblissement, mais au contraire le renforcement de l'autorité du directeur.

La gestion autonome ouvrière doit être établie, en premier, dans les entreprises les mieux préparées à ce genre d'expérience. Les expériences de ces entreprises doivent être étendues en s'appuyant sur des actes juridiques appropriés.

5) Le Parti tendra à créer les conditions tant politiques que juridiques, pour que la Diète, organe supérieur du pouvoir de l'Etat de démocratie populaire, puisse remplir pleinement ses tâches constitutionnelles fondamentales. Le travail législatif doit se concentrer à la Diète. La Diète doit profiter pleinement de ses droits constitutionnels de contrôle multilatéral de l'activité du gouvernement. Il faut, dans ce but créer, une Chambre Suprême de contrôle en tant qu'organe de la Diète. Il faut, lors de la confirmation des documents fondamentaux d'Etat du budget et du plan national économique annuel, lors de la ratification des accords internationaux les plus importants, assurer aux députés la possibilité de prendre parfaitement connaissance de l'ensemble des problèmes. La Diète doit avoir la possibilité de se prononcer sur tous les projets importants du gouvernement, afin que les questions qui relèvent de la compétence de la chambre législative soient seulement, dans des cas exceptionnels, décidés à l'aide de décrets du Conseil d'Etat, afin que la Diète soit constamment et au fur et à mesure informée, par l'intermédiaire de ses commissions, des travaux du gouvernement.

Le Comité Central se prononce en faveur de l'exemption de leurs activités professionnelles d'une partie des députés de la future Diète, afin qu'ils puissent se consacrer avant tout à leur mandat. Il faut tendre à ce que les sessions de la Diète aient lieu plus souvent, à ce que les commissions de la Diète travaillent systématiquement entre les sessions. Dans ces conditions, le Parlement sera un instrument efficace de contrôle par la population de l'activité du gouvernement et l'administration d'Etat.

Conscient de sa responsabilité pour la consolidation ultérieure de l'Etat populaire et la garantie du développement socialiste du pays, le Parti entreprend sa campagne électorale au sein du Front National. Les élections à la Diète auront lieu dans des conditions de vie politique intense, dans une situation où le processus de la démocratisation a entraîné de nouveaux millions de gens à participer activement à la vie sociale et politique du pays.

Le front principal de la lutte dans cette campagne électorale passera entre les forces du socialisme, unies sous la direction de notre Parti et les forces de la réaction qui, sans aucun doute, s'efforceront d'exploiter les difficultés de la situation politique du pays ainsi que les difficultés économiques, pour une action dirigée contre notre Parti, pour affaiblir la cohésion du Front National et exploiter, en vue d'une agitation ennemie anti-socialiste, les sentiments encore insurmontés d'apathie et de méfiance chez certains travailleurs. La liberté ne peut servir dans notre pays qu'aux travailleurs, bâtisseurs du nouveau régime socialiste. Il ne peut y avoir de liberté pour les ennemis du socialisme et du pouvoir du peuple travailleur.

Les élections seront réalisées sur des principes tels que les électeurs aient la possibilité non seulement de se prononcer et de prendre des décisions concernant le programme électoral, comme il en a été jusqu'à présent, mais aussi de faire un choix parmi les candidats et de décider qui réalisera ce programme et comment. En même temps, le Parti doit s'opposer à toutes tentatives d'opposer certains candidats à d'autres en raison de leur appartenance à tel ou tel autre parti entrant dans la composition du Front National.

Le programme du Front National dans les prochaines élections à la Diète, programme auquel les VIIème et VIIIème Plenums du Comité Central ont apporté une contribution fondamentale, constitue en même temps la ligne directrice de l'activité du Parti à la Diète et en dehors d'elle, à la tête des masses populaires des villes et des campagnes; il est le programme dont le Parti prend la responsabilité envers la classe ouvrière et la nation.

II

En application des résolutions du VIIème Plenum à propos de l'amélioration rapide de la situation matérielle des masses laborieuses des villes et des campagnes, le rajustement et l'augmentation des salaires des catégories de base des ouvriers et des employés ont été poursuivis, à la suite de quoi, depuis le début de 1956, plus de 4 millions de travailleurs ont vu leurs salaires augmentés, soit 58,9% de l'ensemble des ouvriers et des travailleurs intellectuels. En outre, l'augmentation du taux des pensions et retraites a intéressé 514.000 personnes. En conséquence, le revenu global des ouvriers et des employés subit une augmentation annuelle de plus de 9.500.000.000 de zlotys, ce qui représente un accroissement de 177 zlotys du salaire moyen mensuel.

En même temps, à la suite de l'accroissement de la production et de l'offre de toute une série de produits agricoles, et plus particulièrement de la viande, et du fait de l'augmentation des prix d'achat, effectuée auparavant par l'Etat, les revenus en espèces de la campagne ont subi une forte augmentation. Les sommes provenant de la vente des produits agricoles à l'Etat ont augmenté d'environ 7.500.000.000 de zlotys par rapport à 1955.

En vue d'améliorer l'approvisionnement de la population en combustibles, 1.200.000 tonnes supplémentaires de charbon ont été mises à la disposition des usagers ; cette quantité a été prise sur les contingents destinés à l'exportation. L'amélioration de l'approvisionnement de la population en charbon dépend de l'exécution du plan d'extraction par l'industrie minière ainsi que du plan du transport du charbon.

Grâce aux résultats favorables obtenus dans l'agriculture et grâce à l'aide de l'U.R.S.S. et de la Tchécoslovaquie, le volume des marchandises mises en vente a été augmenté, en particulier en ce qui concerne certains articles industriels et la viande.

Ces initiatives du Parti et du gouvernement ont contribué à améliorer la situation des masses laborieuses, mais s'est manifesté en même temps le danger d'une disproportion entre le pouvoir d'achat accru de la population et la masse des marchandises mise sur le marché. Devant cette situation, l'augmentation prévue des salaires, pour l'année prochaine, ne pourra porter en principe que sur l'industrie minière et sur certaines catégories restreintes de travailleurs d'autres branches de l'économie.

Une nouvelle augmentation des salaires sans couverture supplémentaire en marchandises sur le marché, conduirait à un déséquilibre du marché, à un rapide épuisement des réserves de marchandises, à une hausse des prix, à la dépréciation de la monnaie et au déchaînement de la spéculation, elle se retournerait donc contre les intérêts des travailleurs, et compromettrait l'amélioration déjà obtenue. Une augmentation ultérieure des salaires réels de la classe ouvrière et des revenus de la population rurale ne peut s'effectuer qu'à condition que la production soit augmentée, que de nouveaux moyens soient obtenus afin de contrebalancer le pouvoir d'achat croissant de la population et de satisfaire, dans une plus large mesure, les besoins des travailleurs. C'est en fonction des résultats économiques des entreprises que seront augmentées, en 1957, les prélèvements au bénéfice du fonds d'entreprise, ce qui élargit les possibilités d'augmenter les revenus des ouvriers et des employés.

Le Parti s'adresse à tous les ouvriers et employés les invitant à ne pas perdre de vue le fait que leurs justes aspirations à l'amélioration de leur propre situation matérielle sont conditionnées par les possibilités effectives de notre économie nationale dont l'équilibre et la prospérité décident, en dernière analyse, de l'existence de chaque famille ouvrière. Dans ces conditions, le Parti doit opposer une ferme

résistance à toute démagogie appelant à faire pression sur le gouvernement et les organismes économiques en vue d'obtenir des augmentations plus substantielles, dépassant les possibilités économiques de l'Etat.

Le Parti et le Gouvernement ont pris des mesures en vue de régler graduellement les redevances découlant de la violation, survenue au cours des années écoulées, des conventions collectives et de la législation du travail. Les revendications légitimes et justifiées à ce titre devraient être réalisées de façon méthodique, au cours de 2 à 3 années, en fonction de leur importance et des ressources économiques du pays.

Bien qu'en général la réalisation des plans économiques dans l'industrie et l'agriculture soit favorable, il existe pourtant des dangers dans certains secteurs importants pour l'économie nationale tels que l'extraction charbonnière, la production du coke sidérurgique, la construction de machines, l'industrie des matériaux de construction et le bâtiment, la petite industrie et les coopératives de travail. Il est indispensable de prendre fermement les mesures nécessaires afin de surmonter les difficultés, en particulier dans le domaine de l'approvisionnement de la population en marchandises, et de l'élargissement des services dans une mesure correspondant à son pouvoir d'achat accru, ainsi que dans le domaine de l'approvisionnement de l'industrie en matières premières et de la réalisation du plan de construction d'habitations.

Le Comité Central recommande à cet effet :

Après avoir procédé à l'analyse approfondie de la nécessité et de

A) l'efficacité des investissements projetés, d'effectuer de nouvelles réductions dans le plan d'investissements pour l'année 1957, en premier lieu en réduisant la construction industrielle ; de vendre à la population rurale les matériaux de construction ainsi économisés et les destiner à l'amélioration de l'approvisionnement de la construction d'habitations.

Utiliser plus largement le potentiel de l'industrie spéciale

B) des machines et des produits chimiques aux fins de production civile, en particulier des produits de consommation courante

Il faut, en vue de l'accroissement de la production des produits de

C) consommation courante, rendre possible le large développement de la production auxiliaire et supprimer les restrictions de toutes sortes dans ce domaine (à condition que les tâches du plan national de production de base soient réalisées), éliminer du plan national la production auxiliaire, laissant l'entière liberté dans le domaine des prix et de l'écoulement de la production auxiliaire, et destiner les bénéfices provenant de cette production aux fonds d'entreprise des établissements.

D) Prendre des mesures immédiates en vue d'accroître la production des matériaux de construction en dehors du plan existant de l'industrie des matériaux de construction ; faciliter dans ce but le développement de la production de la brique, du béton de scories, etc., et des matériaux de remplacement dans les usines sidérurgiques, les centrales électriques et autres établissements de travail sur la base des déchets de leur production ; cette production doit être développée dans les conditions de la production secondaire et doit servir, en premier lieu, aux besoins de la construction individuelle pour les travailleurs de ces entreprises ainsi qu'à la vente à la population des environs ; il faut chercher à remettre en service les petites entreprises de matériaux de construction, dans le cadre de l'industrie locale, soit par leur transfert aux coopératives de travail, aux coopératives de logements, ou aux groupements paysans, soit par leur location à des personnes privées. Tous les surplus de matériaux de construction, en dehors des besoins de la construction sociale, doivent être destinés à accroître l'approvisionnement de la campagne et à la construction individuelle.

E) Elever les prix de certains produits vendus jusqu'à présent à trop bon marché ce qui entraînait le gaspillage ou des dépenses supplémentaires prises sur le budget de l'Etat, comme par exemple le bois scié, la chaux, la brique, la tuile, les journaux, les billets de cinémas ruraux.

F) Introduire graduellement dans la petite industrie d'Etat et dans l'industrie coopérative l'entière liberté de vente et le principe de la fixation des prix conformément aux conditions du marché ; élargir graduellement le domaine de l'industrie locale en remettant aux Conseils Populaires les entreprises petites et moyennes produisant des articles de consommation courante sur la base des matières premières locales. Conformément aux recommandations du VIIème Plénum relatives au développement de l'artisanat, il convient de créer les conditions nécessaires facilitant aux artisans l'ouverture de "points de vente" pour l'écoulement de leurs propres produits.

G) Rendre possible la mise en marche de petites entreprises privées là où cela peut contribuer à accroître le volume des marchandises et à enrichir leur assortiment, sans réduire les réserves de matières premières de l'industrie d'Etat et de l'industrie coopérative ; ceci concerne surtout les carrières locales, la production de la chaux, les briquetteries, l'extraction de la tourbe, les produits alimentaires provenant de l'industrie de transformation des produits agricoles et les petits établissements gastronomiques.

Dans les villes et les agglomérations urbaines où le réseau du commerce socialisé est insuffisamment développé il faut offrir des possibilités d'installation de magasins et de kiosques privés.

H) Développer le système d'apprentissage dans les entreprises pour les jeunes, tout en réduisant l'enseignement professionnel de degré inférieur dans les branches de l'économie qui ne ressentent pas la pénurie de main d'oeuvre.

L'évolution de la situation à la campagne met le Parti devant la nécessité de résoudre une série de problèmes urgents et de réaliser conséquemment les tâches entreprises antérieurement. Les résultats de la production agricole sont en principe favorables. Les récoltes de céréales sont supérieures aux chiffres moyens des années écoulées, mais quelque peu inférieures à celles de 1955. Quant aux récoltes de plantes potagères, et principalement de pommes de terre, elles sont beaucoup plus abondantes que celles obtenues l'année dernière. En conséquence, les réserves de fourrages se sont accrues, ce qui permet de développer encore l'élevage et de limiter, dans une certaine mesure, l'importation de céréales. L'accroissement du cheptel porcin et bovin se poursuit. Toutefois, on note une série de faits négatifs dans les rapports entre la ville et la campagne ainsi que dans le domaine de la transformation socialiste de l'agriculture.

Premièrement, on note de plus en plus nettement un ralentissement dans la réalisation des livraisons obligatoires de blé, de viande et surtout de lait.

Le Parti considère qu'il faut développer l'intérêt matériel des paysans à l'accroissement de la production agricole, et tendre progressivement à baser les rapports entre la ville et la campagne sur l'échange de marchandises.

Depuis 1954, en conséquence de l'accroissement de la production agricole et de la stabilisation du niveau des livraisons obligatoires, la participation du système des contrats et de l'achat de produits en vente libre dans le volume global des produits agricoles faisant l'objet du stockage se sont accrues. La réduction des livraisons obligatoires dépend du rythme d'accroissement de la production agricole et des réserves d'Etat en denrées alimentaires.

A l'heure actuelle et pendant une période encore assez longue, le maintien des livraisons obligatoires est une nécessité économique, car sans elles nous ne pourrions ni assurer l'approvisionnement de la classe ouvrière et des populations citadines, ni maintenir la valeur du zloty, ni garantir la juste répartition de revenu national entre les populations rurales et citadines. De là découle la nécessité de liquider toutes les tentatives de saper le système des livraisons obligatoires, et de mobiliser toute la campagne à l'accomplissement des obligations envers l'Etat populaire. Dans l'actuelle situation économique du pays, cette tâche revêt une importance particulière.

Deuxièmement, quant à la transformation socialiste de la campagne, l'attention du Parti devrait se concentrer, dans l'immédiat, sur le renforcement des coopératives de production possédant les conditions d'un développement sain. On doit leur accorder en particulier une aide telle qu'elle permette un accroissement constant de la production collective et la participation à l'approvisionnement du pays, assurant ainsi sur cette base l'accroissement des revenus des coopérateurs. Cette aide doit porter sur les investissements, la mécanisation des processus de production, l'instruction agronomique, la priorité dans

le système des contrats et l'approvisionnement en engrais chimiques. Les coopératives de production doivent être libérées de l'ingérence des organismes d'Etat et du Parti dans leurs affaires intérieures. Il est nécessaire que les coopératives aient une entière autonomie dans les questions d'organisation de la production, de la rétribution du travail, de la disposition des avoirs, de la construction, des rapports avec d'autres entreprises, etc. Il faut permettre aux coopératives d'acheter, par leurs propres moyens et à crédit, des machines, des instruments agricoles, des tracteurs et des automobiles.

Poursuivant les efforts en vue de renforcer les coopératives, il convient en même temps de permettre la dissolution des coopératives ne réunissant pas les conditions nécessaires à leur développement ultérieur et compromettant le mouvement coopératif de production. Toutes tentatives en vue de maintenir leur existence au moyen d'une aide économique gratuite de l'Etat sont à reconnaître comme nuisibles. L'initiative dans ce domaine devrait être prise par le Conseil National des Coopératives de Production Agricoles, les Conseils Populaires et les instances du Parti.

Poursuivant en même temps une politique de soutien du développement de la production dans les exploitations paysannes individuelles, le Parti souligne, conformément à la position qu'il a exprimé à maintes reprises, que les coopératives de production rurales sont nécessaires, parce qu'elles suppriment toutes formes d'exploitation de l'homme par l'homme, qu'elles éveillent parmi les paysans laborieux le sentiment d'une profonde et sociale communauté de production, qu'elles allègent le travail dur et pénible des paysans grâce à l'utilisation des machines et permettent d'atteindre de hautes récoltes à l'hectare. Alors il sera possible aux paysans comme aux ouvriers ainsi qu'à toute la nation de vivre mieux. La communauté paysanne de production est une tâche grande et difficile sans la réalisation de laquelle il ne peut être question de pleine victoire du socialisme dans notre pays.

Troisièmement. L'expérience prouve que les formes actuelles d'utilisation des machines dans l'agriculture, et surtout dans les coopératives de production, n'ont pas donné pleinement satisfaction, elles sont coûteuses et de peu de rendement. Les fonds consacrés aux investissements et les frais d'exploitation des Centres d'Etat de Machines Agricoles et des Centres Communaux de Machines Agricoles sont en disproportion par rapport aux résultats économiques obtenus. C'est pourquoi il est indiqué de :

4) liquider progressivement les Centres Communaux de Machines Agricoles en tant que centres d'Etat et vendre les machines et le matériel de ces Centres Communaux aux groupements paysans et aux associations paysannes de motoculture ou encore aux coopératives de production en leur octroyant dans ce but, en cas de besoin, les crédits indispensables. Il faut diminuer les dotations accordées aux Centres Communaux de Machines, jusqu'au moment de l'organisation de groupements et associations paysannes de motoculture, et fixer les prix pour les services rendus par les centres

communaux de machines au niveau de leurs prix de revient.

B) maintenir et renforcer les Centres d'Etat de Machines se trouvant dans des régions où les coopératives de production sont développées et possèdent la base matérielle et technique indispensable. Ces centres doivent devenir des établissements rentables grâce à une superficie suffisante de coopératives desservies et à une quantité suffisante de machines. Les services rendus aux coopératives doivent être payés exclusivement en espèces. Les Centres d'Etat de Machines dans les régions où les coopératives sont peu développées, où les conditions matérielles et techniques et le grand éloignement des coopératives rendent le travail de ces centres non rentable et très onéreux, doivent être réorganisés en centres de réparations pour les machines des coopératives et des paysans, et en stations de location de machines combinées et autres machines lourdes.

4) Pour créer les conditions favorables à la poursuite de la lutte pour l'augmentation de la production agricole, il faut, actuellement, avec toute l'énergie nécessaire, assurer la réalisation des décisions de la VIIème session plénière qui se rapportent à la liquidation des déviations dans la politique envers la paysannerie moyenne plus aisée, et envers des exploitations de koulaks qui, à plus d'une reprise ne conduisaient pas à limiter l'exploitation, mais à limiter la production agricole dans ces exploitations.

5) Afin de renforcer le sentiment de propriété paysanne, il convient de lever les restrictions concernant les transactions de la terre et le droit d'héritage de la terre, y compris la terre accordée dans le cadre de la Réforme Agraire.

III

La lutte pour la démocratisation, pour l'édification socialiste et pour la consolidation du rôle dirigeant du Parti, est étroitement liée à la participation de la Pologne Populaire au camp des pays socialistes, au mouvement international des forces du socialisme et du progrès qui combattent pour la détente internationale, pour la coexistence pacifique. Notre Parti considère que les intérêts de la Pologne Populaire sont inséparables du principe indéfectible de l'alliance polono-soviétique, des intérêts de tout le camp socialiste.

Les résolutions du XXème Congrès du Parti Ouvrier Polonais Unifié qui ont eu une influence si considérable sur les transformations dans le mouvement ouvrier international et le mouvement intellectuel qu'elles ont éveillé et qui se développent avec une telle richesse dans les partis communistes et ouvriers, nous permettent aujourd'hui de mieux comprendre et de liquider les sources des déformations et des erreurs de la période écoulée, non seulement à l'intérieur des pays de notre camp mais également dans les rapports entre les partis.

Grâce à ces transformations, il existe des conditions pour l'établissement de rapports entre les partis de notre camp, basés sur des principes entièrement conformes à l'esprit léniniste.

En réalisant les tâches de l'édification du socialisme, le Parti profite des expériences du premier pays socialiste - l'U.R.S.S., et de celles des autres pays, qui visent les mêmes buts que nous, mais qui considèrent comme non appropriées les méthodes qui consistent à emprunter mécaniquement les modèles et les formes appliqués dans d'autres pays. Le Parti cherchera des voies, des solutions prenant leur source dans les conditions spécifiques de notre pays, de notre développement historique, conformément aux intérêts de la classe ouvrière polonaise et du peuple polonais. Le Parti est d'avis que dans différents pays et conditions historiques les voies du développement socialiste peuvent être diverses et que cette richesse de formes du développement socialiste favorise son renforcement à l'échelle internationale.

Les liens qui unissent les pays socialistes proviennent des aspirations et des buts communs : l'édification du socialisme et du communisme.

Ces liens non seulement n'excluent pas mais supposent au contraire une indépendance et une autonomie totales de chaque pays et de chaque peuple dans le choix des voies et des moyens les plus appropriés à leurs conditions historiques, pour construire un régime nouveau supérieur.

Les rapports entre les partis et les Etats doivent s'établir sur la base de la solidarité ouvrière internationale, ils doivent être fondés sur la confiance réciproque et l'égalité des droits, sur l'assistance mutuelle, sur la critique amicale réciproque, si une telle critique s'avère nécessaire, sur le règlement judicieux, découlant de l'esprit de l'amitié et du socialisme, de toutes les questions litigieuses. Dans le cadre de tels rapports, chaque pays devrait jouir d'une indépendance et d'une autonomie totales, et le droit de chaque peuple à se gouverner souverainement dans un pays indépendant devrait être pleinement et réciproquement respecté.

Le Parti combat résolument toutes les tentatives entreprises par la réaction dans le pays et à l'échelle internationale, visant à saper l'unité des pays du camp socialiste et à affaiblir l'alliance polono-soviétique. A l'heure actuelle, le Parti doit s'opposer à toutes manifestations d'agitation antisoviétique, et combattre énergiquement les tentatives d'accentration des sentiments nationalistes et antisoviétiques.

Les relations polono-soviétiques, fondées sur le principe de l'égalité et de l'autonomie, feront naître dans le peuple polonais un sentiment si profond d'amitié à l'égard de l'Union Soviétique qu'aucune tentative de susciter la méfiance envers ce pays ne trouvera audience dans notre pays.

L'unité et la coopération étroites des Etats socialistes constitue le fondement le plus durable de notre politique, du renforcement de l'indépendance et de l'évolution pacifique vers le socialisme, tout en servant les intérêts de la lutte universelle des peuples pour la paix, le progrès et le socialisme.

Bulletin polycopié au Bureau d'Informations Polonaises
23, rue Taitbout - Paris 9° -

Gérant : le service de presse de l'ambassade de la
République Populaire de Pologne à Paris.

EXPÉDITEUR
BUREAU DÉPARTEMENTAIS TELEGRAPHIQUE
23. Rue Taitbout
PARIS-9^e



26 XI 56 = PARIS-108 =



M. Bronislaw MAZOWIECKI
97, Bd. Saint-Michel
PARIS 7^e